



## Assurance Dommage ouvrage

-----  
Par Gooner100

Bonjour,

Nous avons besoin de remplacer une terrasse à l'extérieur de notre maison et de faire quelques réparations à la façade de notre maison en raison de l'eau de pluie qui s'infiltré derrière le crepi. Nous avons demandé à une entreprise de faire les réparations pour nous et ils ont une assurance décennale. Devons-nous également souscrire une assurance dommage ouvrage ? La valeur du travail est d'environ 30 000 euros.

Merci davance et Cordialement

-----  
Par chaber

bonjour

Une assurance Dommages Ouvrage selon la loi Spinetta doit normalement être souscrite obligatoirement par le maître d'ouvrage (vous-même) mais il n'y a pas de sanction pénale si vous ne la souscrivez pas en temps que particulier

L'avantage de cette assurance est que le sinistre doit être réglé dans les 6 mois. (surtout s'il y a plusieurs entreprises intervenantes. La recherche de responsabilité se faisant après indemnisation)